



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 94-2017**
Séance du 26 septembre 2017

DELIBERATION

relative à la modification du règlement sur l'installation et l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance de la commune de Plan-les-Ouates

Vu l'article 42 de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD – A 2 08),

Vu l'évolution des installations de vidéosurveillance sur la commune de Plan-les-Ouates,

vu l'installation de caméras de vidéosurveillance dans le bâtiment des sports du complexe intercommunal Le-Sapay,

vu la nécessité de modifier l'article 7 du règlement relatif à la liste des personnes habilitées à visionner les images, conformément à la LIPAD.

conformément à l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'accepter la modification de l'article 7 du règlement sur l'installation et l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance de la commune de Plan-les-Ouates.